

<http://www.patcatnats.fr/spip.php?article581>



Les banques fraudeuses !

- C pas ailleurs - Divers -



Date de mise en ligne : jeudi 2 août 2012

Copyright © PatCatNat's - Tous droits réservés

Article paru dans Ouest-France du 24/07/2012.

ouest
france  24/07/2012

L'argent indûment perçu par les banques remboursé

Le Conseil d'État a, hier, jugé illégaux les trop-perçus par les banques, dans le cadre des assurances-emprunteur contractées entre 1996 et 2007. Lorsqu'un prêt immobilier est souscrit auprès d'une banque, celle-ci demande à l'emprunteur de s'assurer contre le décès, l'incapacité ou l'invalidité. Or,

l'UFC-Que Choisir accuse les établissements bancaires d'avoir gardé les bénéfices de ces contrats, alors que la loi prévoit un reversement aux assurés. Ces derniers disposent désormais d'un délai de deux ans pour effectuer une demande de remboursement aux assureurs.